



HAL
open science

Gestion de la nature et emprise sur les ressources

Tarik Dahou, Mohamed Elloumi, François Molle

► **To cite this version:**

Tarik Dahou, Mohamed Elloumi, François Molle. Gestion de la nature et emprise sur les ressources. tarik dahou; mohamed elloumi; françois molle; maher gassab; bruno romagny. Pouvoirs, sociétés et nature au Sud de la Méditerranée, Karthala, 2011. hal-02281148

HAL Id: hal-02281148

<https://hal.science/hal-02281148>

Submitted on 8 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOUS LA DIRECTION DE
**T. Dahou, M. Elloumi, F. Molle,
M. Gassab et B. Romagny**

Pouvoirs, sociétés et nature au Sud de la Méditerranée

INRAT
Rue Hédi Karray
2049 Ariana (Tunisie)

Karthala
22-24, bd Arago
75013 Paris

IRD
44, Bd de Dunkerque
13002 Marseille

INTRODUCTION

Gestion de la nature et emprise sur les ressources

Tarik DAHOU, Mohamed ELLOUMI, François MOLLE

Les sociétés de la rive Sud de la Méditerranée sont aujourd'hui soumises à un grand nombre de défis qui seront difficiles à relever. Leurs modes de développement sont encore très dispendieux en ressources alors que leur croissance demeure en grande partie dépendante des secteurs basés sur l'exploitation des ressources naturelles – à l'exception des pays pétroliers, même si pour l'Algérie l'agriculture représente tout de même une dizaine de pourcent du PIB selon les années de la dernière décennie. En plus de ces défis de croissance durable, les filières du secteur primaire sont encore marquées par de fortes inégalités et une absorption de la valeur ajoutée à leur aval. Une grande partie des populations engagées dans cette exploitation se caractérise par une pauvreté prononcée et trouve ses moyens de reproduction dans des stratégies souvent précaires, qui reposent notamment sur une surexploitation des ressources naturelles.

En outre, la région se trouve inscrite dans un processus d'intégration avec l'union européenne potentiellement porteur d'une homogénéisation des régulations, mais ce processus est mal maîtrisé, voire tronqué, si l'on en juge par son faible impact sur la durabilité des filières basées sur l'exploitation des ressources naturelles (Mediterra, 2008). Ces filières sont soumises à des processus de pénétration du capital international (Abis, 2008) et de captation de rentes qui ne bénéficient qu'à des minorités. Cette intégration a des effets plus qu'ambigus sur le devenir des secteurs agricoles, forestiers ou halieutiques dans des contextes concurrentiels déséquilibrés (Mediterra, 2008 ; Oukaci K. et Kherbachi H., 2010). Les agricultures des pays du Sud de la Méditerranée exercent une pression sur les ressources en eau et érodent les sols, tandis que la foresterie fait la part belle à l'extraction au détriment des services écosystémiques (Mediterra, 2009 : 27-61). Les secteurs halieutiques sont eux tournés vers l'augmentation continue des captures avec une faible valorisation sous forme de conditionnement ou de transformation¹. Les incertitudes en matière de

1. Alors que les pays de la rive sud de la méditerranée sont engagés dans la conduite d'une « pêche responsable » en conformité avec les régulations internationales, les exporta-

développement durable de ces pays sont renforcées du fait du contexte climatique (semi) aride et des inquiétudes croissantes sur son évolution.

Malgré cette exploitation dispendieuse des ressources naturelles, la région se caractérise par une biodiversité particulièrement riche et des modes de vie en étroite relation avec la nature en dépit d'une urbanisation croissante. Les secteurs d'exploitation des ressources naturelles en tirent un indéniable profit, mais cette manne apparaît également menacée de manière directe par une exploitation peu soucieuse de l'entretien de cette biodiversité et de manière indirecte par les effets de nombreuses activités humaines sur les écosystèmes (on pense ici autant aux impacts de l'agriculture intensive qu'à ceux de l'industrialisation, ou encore de la très rapide urbanisation de la région). Cette richesse spécifique et écosystémique et la fragilité des processus naturels dans un espace soumis à de nombreuses pollutions a fait de la méditerranée un *hot spot* de biodiversité² dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

De fait, les enjeux de développement durable de la région soulèvent de manière conjointe les problématiques de développement, de la conservation des ressources naturelles et de l'équité sociale. Or, ces trois pôles sont encore faiblement articulés, les États de la région ayant tendance à privilégier le développement économique en abusant de pratiques nocives à l'égard de l'environnement, et donc défavorables aux générations futures, mais aussi en sacrifiant les générations actuelles, et plus précisément celles aux marges des franges urbaines littorales.

Les zones intérieures sont soumises à une exploitation des ressources bien trop importante pour ne pas compromettre le devenir de leurs territoires. C'est notamment le cas pour les ressources en eau, étant donné l'essor d'une agriculture pompant avec démesure les nappes phréatiques et le recours aux transferts vers le littoral et les agglomérations urbaines, malgré la rareté et le caractère souvent transfrontalier des ressources hydriques de la région. C'est aussi le cas pour les ressources pastorales qui tendent à s'amenuiser du fait de ces processus, mais aussi de l'essor de modalités d'exploitation intensive des terres de parcours, au détriment des modes de gestion transhumants. Sur les espaces littoraux où se concentrent la plupart des activités économiques, les pollutions issues du secteur industriel sont particulièrement importantes, tandis que les villes grignotent les terres arables et traitent encore trop peu leurs déchets, liquides ou solides (Mediterra, 2008). L'explosion du tourisme littoral draine des ressources en eau de l'intérieur et contribue fortement à l'érosion des zones côtières. La mer est elle aussi soumise à ce développement sans égard pour la nature. La multiplication des ports-zones franches pour

tions vers l'UE se font sans transformation, et sont même parfois entravées par les normes sanitaires.

2. Il s'agit de zones géographiques caractérisées par une grande richesse en termes de biodiversité qui sont en même temps soumises à de fortes pressions anthropiques du fait de leur exceptionnalité. On en dénombre actuellement 35 dans le monde (Myers *et al.*, 2000).

profiter de la manne de l'économie de conteneur n'a pas partout suscité des gains économiques décisifs, étant donné la forte concurrence, alors que les problèmes environnementaux consécutifs à ces ouvrages ont souvent été négligés. Le transport maritime en méditerranée représente pourtant le tiers du transport maritime mondial. Ce chiffre, assez éloquent, exprime bien la menace qui pèse sur les écosystèmes marins de la région, d'autant plus que la méditerranée est une mer semi fermée. Néanmoins, l'intensité des méthodes d'exploitation des ressources marines qui s'accroît considérablement y contribue également. Ainsi la surpêche menace certains stocks de poisson, et bientôt les activités extractives, qui voient leur nombre s'accroître fortement, risquent de porter de sérieuses atteintes à l'environnement marin.

Gouvernement de la nature et logiques d'acteurs

Bien que l'environnement ait acquis une place de choix dans le partenariat euro méditerranéen, étant donné les impasses qui caractérisaient les autres volets des accords issus du protocole de Barcelone, les États de la rive Sud ne se sont jamais réellement appropriés ces objectifs au-delà d'un engagement formel, notamment du fait des fortes tensions sur le marché du travail, les pouvoirs publics préférant ne pas entraver les entreprises par des normes environnementales pour qu'elles créent davantage d'emplois. Mais les constats de dilapidation des ressources naturelles révèlent surtout le manque de transparence des politiques publiques, qui tend à masquer les inégalités écologiques et sociales qu'elles génèrent. Les mécanismes rentiers issus de ces modalités de développement commencent à apparaître dans le cadre des révoltes politiques qui lèvent en partie le voile sur des processus d'accaparement, y compris dans la gestion des ressources naturelles. Les communautés les plus pauvres de la région sont aussi les plus exposées à l'érosion des ressources environnementales, car elles sont les plus dépendantes des écosystèmes. Il est donc crucial de comprendre comment se construisent les politiques et comment se créent les vulnérabilités, en explorant davantage les rapports entre politiques publiques, gouvernance des ressources et pratiques sociales.

Dans cette perspective, on doit s'interroger sur les modes de gouvernance des territoires et des ressources naturelles en pratiquant une économie politique destinée à mettre à jour les processus de distribution des ressources selon les acteurs et selon leur inscription dans les rapports de pouvoir contemporains. Cette analyse est à même de révéler quels sont les choix publics en montrant comment ils favorisent certains processus d'appropriation ou d'accumulation. La gouvernance est ici vue non seulement comme l'étude des modes de coordination des acteurs, mais aussi comme l'analyse de leur non rencontre, ou de leur évitement, du fait de processus

de cloisonnement (intentionnels ou non) des arènes où se discutent les politiques et s'érigent les principes d'allocation des ressources institutionnelles ou économiques. Il s'agit donc de coupler une analyse en termes de gouvernance des ressources avec une analyse des effets de pouvoir associés aux modes de gouvernement de la nature³.

Cet inventaire critique de la gouvernance des territoires et des ressources naturelles est susceptible de privilégier plusieurs orientations. Il s'agit tantôt de dévoiler les mécanismes d'appropriation et d'analyser les droits d'usages qui leur sont conférés au gré des rapports de force entre groupes sociaux et de leur degré d'inscription dans les politiques publiques, en tenant compte d'une pluralité d'acteurs et des jeux d'échelles dans lesquelles ils déploient leurs stratégies. Il s'agit parfois de réévaluer les normes internationales de la « bonne gouvernance » des ressources en dévoilant les modalités de leur appropriation au niveau du terrain et au gré de la *path dependency*, liée d'une part aux politiques sectorielles de la région et d'autre part aux territoires où ces dernières sont mises en œuvre. Ces processus peuvent donc être analysés depuis les dimensions cognitives des politiques, – au moment où l'on identifie un problème et où l'on définit sa nature –, dans ses dimensions normatives, – au moment où des instruments règlementaires définissent des objectifs et tentent de normaliser les comportements des différents acteurs des politiques publiques –, et dans ses dimensions instrumentales – les différentes actions et programmes mis en œuvre par les politiques publiques (Jobert, 1992).

Le recours à l'analyse des politiques à l'interface des modes de gouvernance des ressources et du gouvernement de la nature permet de mieux cerner où se situent les arènes de négociation des procédures de gestion et d'allocation des ressources et les lieux où se jouent les principaux mécanismes de pouvoir, recours à même de révéler quels sont les agents les plus influents dans les processus d'accès aux ressources naturelles et de valorisation de ces ressources. Dès lors, les mécanismes d'exclusion qui découlent de ces politiques peuvent être éclairés. À l'heure où les défis climatiques focalisent toute l'attention, cette démarche rappelle que la rareté des ressources, y compris dans des zones soumises à des fragilités écosytémiques ou climatiques, est toujours socialement construite.

Nous entendons ainsi promouvoir une analyse de la gouvernance des ressources dans le sillage des problématiques de la *political ecology*. Ce

3. Le croisement de l'analyse du gouvernement et des modes de gouvernance pour rendre compte des mécanismes de pouvoir dans la gestion des ressources naturelles s'inspire de la tendance de la science politique à analyser les multiples arènes de négociations des politiques publiques, reposant sur la réunification du champ du *politics* et du champ des *policies* proposée pour enrichir la compréhension des systèmes politiques (Camau et Masardier, 2009). L'objectif est de mieux saisir les trajectoires du politique dans les sociétés contemporaines par le dépassement de la dichotomie entre régimes autoritaires et régimes démocratiques grâce au recours à l'étude des logiques de pouvoir au sein des sphères administratives, des arènes locales décentralisées, et des réseaux sociaux en menant une analyse multi-niveaux.

courant de recherche anglophone a tenté de mettre en évidence les trajectoires sociales et politiques de la gestion de la nature, que ce soit dans ses dimensions productives, conservationnistes, ou aménagistes en s'appuyant sur des perspectives pluridisciplinaires à même de rendre compte des inégalités et des transformations environnementales suscitées par cette gestion (Zimmerer et Basset, 2003 ; Robbins, 2004 ; Peet and Watts, 2004). Nous nous inspirerons de cette perspective pour saisir comment se matérialisent les inégalités écologiques, en privilégiant différentes approches et sites d'analyse afin de révéler les ambiguïtés de la distribution des droits d'accès et d'usages des ressources. Les questions de gouvernance des territoires et des ressources peuvent être posées de différentes manières au niveau de la Méditerranée, et nous distinguerons trois champs d'analyse.

Un premier champ d'analyse envisage ces questions au niveau sectoriel ou à partir d'approches filières destinées à cerner l'insertion de l'exploitation des ressources naturelles dans le commerce mondial tout en restant attentif à la durabilité des ressources. C'est en partie l'optique des réflexions sur les accords internationaux qui structurent les modes d'exploitation et le commerce des produits agricoles, forestiers et halieutiques. Les conventions et accords multilatéraux définissent des normes, voire suscitent des certifications de ces produits, pour trier le bon grain des produits exportables, vers l'UE notamment, de l'ivraie des produits de qualité inférieure ou exploités de manière « illégale », c'est-à-dire en contradiction avec ces accords issus des arènes globales de négociation. Ces approches sont très liées aux régimes internationaux de l'exploitation et de la conservation des ressources, et sont donc structurées autour des grandes questions qui se posent au sein des arènes suscitées par les conventions ou des accords de partenariats internationaux. On relève que l'analyse des contradictions entre les niveaux international, national et local relatives à la mise en œuvre des différentes conventions, accords de libre échange et accords de partenariats – convention sur la diversité biologique, convention sur le climat, accords issus de l'OMC, accords de voisinages de l'UE, protocole de Barcelone... – sont rarement analysés : par exemple les conséquences environnementales des accords commerciaux⁴ ou le « protectionnisme déguisé » – pratiqué par l'intermédiaire des normes sanitaires et environnementales contraignantes (Abis, 2009 ; Dris, 2010 b) – sont faiblement examinés dans les travaux sur la région. Ces problématiques des régimes internationaux, qui segmentent outre mesure les questions de gestion de la nature (en abordant tantôt, les enjeux de ressources, tantôt les enjeux de biodiversité, tantôt les enjeux commerciaux mais sans englober ces différentes questions), permettent tout de même d'interroger les rapports internationaux et leurs impacts sur les inégalités écologiques – le plus souvent entre États et parfois entre populations et groupes multinationaux et États.

4. De rares auteurs soulèvent ces thèmes (Davis, 2006 ; Akesbi *et al.*, 2007) sans qu'ils soient encore traités de manière systématique.

Un autre type d'étude de la gouvernance des ressources décrypte les approches plus territorialisées, destinées à promouvoir la gestion locale pour contrebalancer le poids des États et des sociétés multinationales dans l'orientation des modalités d'exploitation. Ce type de gestion des ressources naturelles est beaucoup moins sectorialisé puisqu'il est voué à davantage s'ancrer dans les modalités d'exploitation locale des ressources. Il a ainsi pour projet de promouvoir un développement local s'appuyant sur les modes de vie et la diversité des productions et des ressources naturelles qui font terroir [au sens de la géographie rurale francophone – pour une étude critique de cette notion cf. Basset (2002) et Basset, Blanc-Pamard et Boutrais (2007)] – d'une part pour mieux répondre aux attentes sociales et, d'autre part, pour davantage prendre en compte les interactions écosystémiques et le caractère intersectoriel des problèmes environnementaux. En territorialisant les modalités de gouvernance des ressources, ces approches tentent de mieux adapter leurs modalités d'intervention à la pluriactivité qui caractérise les exploitations familiales tout en essayant de s'appuyer sur les savoirs locaux d'exploitation durable ou de conservation. Le but recherché est aussi de proposer aux exploitations familiales des formes de valorisation susceptible d'occuper des niches commerciales offrant des alternatives à la compétitivité internationale des productions agricoles, notamment à travers les indications géographiques (IG). Mais il apparaît que le modèle de développement territorial peine à s'adapter aux caractéristiques socio-politiques des pays de la rive sud de la Méditerranée (Koop, Landel et Pecqueur, 2010). Ce problème est issu de la difficile application des principes de la coopération décentralisée⁵, portant à bout de bras ce modèle, dans un contexte politique où les États sont plus tournés vers la déconcentration que la décentralisation (Dris, 2010 a). L'examen de la gestion intégrée, c'est-à-dire multisectorielle et multi-niveaux, est plutôt bien prise en charge dans ces manières d'appréhender les problèmes de gestion territoriale, mais les conflits locaux d'appropriation des ressources naturelles sont généralement peu considérés.

En plus de ces deux approches, l'étude des outils spatiaux de gestion des territoires et des ressources s'est également développée. On pense ici aux aires protégées présentées comme la panacée pour concilier modes d'exploitation durable des ressources et conservation de la biodiversité. Avec le souci de rompre avec « l'approche parc » héritée de la colonisation (Davis, 2007 ; Selmi, 2009), elles sont de plus en plus conçues comme des espaces ouverts à l'activité de l'homme et des lieux d'entretien d'une biodiversité spécifique et écosytémique. De leur labellisation par les accords internationaux, ou leur adhésion aux programmes phares des organisations internationales et des ONG conservationnistes, à leur gestion locale, leurs promoteurs cherchent à faire de ces espaces des laboratoires

5. Dans les programmes de coopération entre collectivités locales du Nord et celles du Sud est diffusée une démarche d'association de tous les acteurs locaux aux projets de développement territorial.

de la gouvernance des ressources en s'appuyant autant sur la diversité biologique que sur la diversité des savoirs qu'elles abritent pour promouvoir de nouvelles formes de valorisations de la nature, dans un sens plus durable. Leur expansion vise également à créer de plus grands espaces pour assurer la pérennité des réseaux écologiques de grandes tailles ou la reproduction d'espèces migrantes. C'est pourquoi elles se sont multipliées, mais sans que le problème de leur acceptabilité sociale ne soit débattu, et sans que leur efficacité ne soit correctement évaluée, aussi bien en termes de préservation des écosystèmes que d'apport aux économies locales. Elles incorporent progressivement l'objectif d'offrir aux populations des formes de valorisation supplémentaires de leurs ressources, essentiellement par le biais des écocertifications étant donné les conditions de production préservant la biodiversité que l'on tente d'entretenir ou de développer dans ces aires. Ici l'outil spatial fait beaucoup moins référence à une gouvernance multiniveaux étant donné le caractère souvent restreint de la dimension de ces espaces et les capacités de résistance des États de la région aux lobbies conservacionnistes internationaux. Mais le caractère polyfonctionnel de ces entités est pleinement reconnu en tant que lieu de préservation d'une interaction nature/société relativement équilibrée. En revanche, la manière de saisir les inégalités dans ces aires relève souvent du seul clivage binaire État/populations résidentes, sans appréhender la diversité des acteurs et des conflits, ce qui limite considérablement la compréhension des obstacles à la mise en œuvre de la conservation.

Ces problématiques supposent une attention toute particulière à la dimension multiscalair (locale, nationale, et régionale) de la gouvernance contemporaine. Cette dernière concerne non seulement les interactions et les coordinations entre niveaux d'échelles plus ou moins emboîtés (e.g. niveaux administratifs successifs ou usagers de l'eau au sein d'un système ou d'un bassin versant), la redistribution du pouvoir décisionnel suite à l'émergence de nouveaux territoires (l'intercommunalité, le bassin versant, l'arc méditerranéen, etc.), ou l'émergence d'une « gouvernance globale » à travers des régimes internationaux. Cette multiplicité des échelles et des acteurs territoriaux conduit à l'émergence de modes de gouvernance polycentriques et influencés par une diversité de normes, faisant intervenir une pluralité d'acteurs aux intérêts, logiques et représentations hétérogènes et des jeux de superposition, d'emboîtement ou de contradiction entre différentes échelles (global/national, national/local, global/local) et les échelons intermédiaires. Ces modes de gouvernance s'inscrivent dans des temporalités elles-mêmes plurielles.

On peut identifier un grand nombre d'acteurs qui portent les différentes approches de gouvernance des ressources – sous la forme de normalisation, de lobbying ou de mise en œuvre – et qui déploient leurs stratégies à différentes échelles, globale, nationale et locale, selon leur capacité d'action et les opportunités offertes. Les divers acteurs tendent désormais à se projeter sur les différentes échelles pour tenter d'influencer les politiques depuis les arènes nationales ou internationales, et le local exprime quant à

lui la rencontre, voire les divergences entre ces différentes logiques, liées à des interactions nature et sociétés de plus en plus controversées – que ce soit pour des incertitudes scientifiques (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), ou politiques (Karam, 2006) – du fait de la pluralité des intérêts en jeu. L’ancrage direct des usagers dans cet espace n’en fait pas forcément des acteurs souverains dans la gouvernance locale des ressources naturelles, différents procédés visant tantôt à les incorporer de manière inéquitable aux instances de gestion, tantôt à les évincer aux moyens de différentes modalités de concessions des droits d’usufruits. On est ici assez loin d’un processus de « subjectivation » des politiques environnementales qui serait susceptible de se produire grâce à une décentralisation des dites politiques⁶ (Agrawal, 2005). Si « subjectivation » il y a, elle s’avère beaucoup plus empreinte de pouvoir que ne le laisse supposer cette utilisation de la notion, et restreint souvent l’autonomie des individus ou des groupes dépourvus de toute maîtrise locale des processus de gestion. Ne serait-on pas confronté à l’imposition d’un biopouvoir⁷ (dans le sens d’une normalisation croissante) dans les rapports des sociétés à la nature, au sein duquel les politiques étatiques régulent de manière particulièrement contraignante les modes de production, voire de consommation, et les savoirs naturalistes⁸. Si les politiques publiques de gestion des ressources naturelles ne semblent pas encore manifester un tel pouvoir d’organisation des rapports des sociétés à la nature, les problèmes de justice environnementale à venir et déjà soulevés par certaines pratiques contemporaines (Davis, 2006) en sont peut-être des signes précurseurs.

Il s’agit de mieux cerner ces jeux de pouvoir en interrogeant à la fois la conservation de la biodiversité, et les dynamiques patrimoniales qui lui sont sous jacentes, ainsi que la gouvernance des territoires et des res-

6. Face à la croissance de l’importance des politiques environnementales Agrawal reprend l’idée foucauldienne de gouvernementalité en insistant sur la possible subjectivation de ces politiques (au sens où le sujet s’inscrit de manière concrète, par des techniques de soi, dans la mise en œuvre des normes) à travers les processus de décentralisation. L’auteur entrevoit dans la maîtrise de la décentralisation de ces politiques la possibilité pour les individus de s’approprier ces enjeux globaux contemporains.

7. Foucault a élaboré la notion de biopouvoir pour rendre compte d’une rupture dans les modes de gouvernement des États à partir de la période moderne. Si le règne du souverain s’incarnait auparavant par le pouvoir de mort sur les sujets, à l’époque moderne le contrôle de la vie des gouvernés devient déterminant. La capacité des États d’entretenir la vie des populations s’incarne dans des politiques de contrôle qui se matérialisent par des normes et des appareils statistiques, considérés comme autant de techniques de gouvernement des sociétés (Foucault 1997). Le biopouvoir se superpose voir s’intègre ainsi aux techniques disciplinaires des États. Si Foucault n’avait pas consacré d’analyse spécifique au rapport de la vie à la nature, il paraît évident que la place que tient l’environnement dans les sociétés contemporaines (notamment du fait de la prise de conscience que la reproduction des sociétés peut buter sur des limites naturelles) étend le biopouvoir aux rapports intimes de l’homme à la nature.

8. Les sciences de l’environnement peuvent jouer un rôle parfois déterminant dans ces processus, parfois à leur insu, par une instrumentalisation des connaissances ou des incertitudes scientifiques.

sources. La patrimonialisation de la nature visant à la conservation de la biodiversité devient un terrain de lutte où se confrontent ONG internationales garantes de la conservation du patrimoine naturel mondial, États soucieux d'entretenir un patrimoine génétique voué à générer des profits futurs, sociétés privées investissant dans le secteur des biotechnologies ou lancées dans l'extraction des ressources naturelles, et enfin groupes sociaux préoccupés par la reproduction de leurs modes de vie ou l'accès pérenne aux ressources vitales. Les divergences entre leurs modalités d'exploitation des ressources se traduisent par des conflits issus de logiques et d'intérêts fort différents portés par ces divers acteurs. En outre, certains modes de gouvernance des territoires et des ressources paraissent en complète recomposition tant sont perturbées les règles de gestion locale des ressources et même parfois leur renouvellement. Les territoires sont aujourd'hui façonnés par une multitude d'acteurs extérieurs, sans que les acteurs du territoire eux-mêmes ne soient toujours consultés. La production du territoire peut ainsi revêtir des formulations techniques (flux hydrologiques des bassins versants, valorisation économique, réformes administratives, mise en défens...), sans émergence de débats entre les différents acteurs laissant la place à des influences sous la forme de lobbying. Or, ces aménagements territoriaux se traduisent par des innovations institutionnelles, qui ont des conséquences sur la gouvernance des territoires et des ressources, notamment en restreignant, voire en évinçant, certaines pratiques ou en créant des inégalités entre différents groupes sociaux, ou des différenciations économiques au sein des groupes (Mahdi, 2009 a).

Diversité des configurations institutionnelles et naturelles

Ces mécanismes demandent à être davantage explorés en puisant dans des exemples concrets analysés d'une manière comparative. Il s'agit de décliner les analyses sur ces différentes entrées de la gouvernance des territoires et des ressources à partir de plusieurs terrains pour décrypter des mécanismes d'appropriation des ressources au Sud de la Méditerranée. En partant de diverses situations institutionnelles et problématiques de gestion des ressources naturelles, il est dès lors possible de dégager des tendances générales dans les rapports de pouvoir au sein du gouvernement de la nature dans la région.

Les ressources communes, une alternative ?

Les différents pays ont expérimenté plusieurs approches de gestion des ressources naturelles en privilégiant tantôt la gestion étatique, tantôt la

logique du marché. Pourtant, l'importance des ressources communes demeure et les pays de la région expérimentent de plus en plus les formes de gestion par les communautés locales. Ces dernières, stimulées par les interventions des organisations internationales n'ont toutefois pas toujours les résultats escomptés. L'émergence du courant des *Commons-Pool Resources* (CPR) date des années 1980, mais il est devenu une référence au début des années 1990. Il a été propulsé sur le devant de la scène depuis la récente attribution du prix Nobel d'économie à Elinor Ostrom, sa figure de proue. Cette école vise à proposer une troisième voie entre le marché et la gestion administrative des ressources naturelles, en analysant la capacité des communautés locales à échafauder un cadre institutionnel susceptible de réguler les droits d'accès et les conflits pour une gestion durable des ressources.

Le premier texte sur la gestion des ressources communes interroge les fondements théoriques de l'école des CPR et sa capacité à rendre compte de la gestion commune des ressources. Ainsi à travers une analyse fouillée de la naissance et de l'évolution de cette école de pensée, Petit, Baron et Romagny mettent en lumière sa filiation théorique et son évolution jusqu'à s'imposer comme l'approche dominante dans l'analyse des cadres institutionnels pour la gestion des ressources communes. Ils soulignent comment elle est devenue la référence pour les projets de développement promus par les organisations internationales invoquant la participation, la cogestion et la décentralisation.

C'est par l'accumulation d'études de cas que les auteurs de ce courant ont construit un champ d'investigation théorique en mesure d'apporter des éléments d'explication sur les conditions de réussite de la gestion commune des ressources naturelles en élargissant leur centre d'intérêt aux ressources globales et à leur gouvernance mondiale. Le texte relève par ailleurs quelques limites du courant des CPR dans sa capacité à appréhender certaines situations, soit du point de vue de ses bases théoriques et méthodologiques, soit du fait de la spécificité de certains contextes de l'action collective. Ces questionnements sont illustrés par des études au Maroc et au Burkina Faso.

Le second texte poursuit à partir d'une étude empirique plus conséquente cette réflexion sur l'application des principes des CPR par les projets de développement. C'est en centrant l'analyse sur la gestion des ressources naturelles en Tunisie et sur l'évolution des approches, que Elloumi analyse la gestion des ressources naturelles communes et ses résultats en terme de durabilité des ressources. Cette analyse évalue la mise en œuvre du cadre des CPR dont se sont inspirés les concepteurs de plusieurs projets. L'analyse des cas d'étude révèle les limites de ce cadre dans le contexte tunisien, en revenant sur la question de l'hybridation des règles, issue du poids de l'administration dans l'organisation des populations et dans l'élaboration des règles. Ce constat renvoie à la greffe d'un cadre institutionnel moderne sur un cadre traditionnel avec des problèmes liés à l'émergence de leaders et à la transition entre les deux cadres.

Le texte aborde aussi les questions de frontières et d'emboîtement des échelles, avec d'une part la problématique des frontières mouvantes ou poreuses dans le cas des zones de parcours et d'autre part, celle de l'emboîtement des échelles entre bassins et sous-bassins versants dans le cas de la gestion de périmètres irrigués, voire au niveau de bassins versants transfrontaliers. Ces études de cas décrivent les limites de la transposition d'un modèle qui a fait ses preuves dans des contextes particuliers, remettant en cause son caractère universel. Elles montrent aussi l'importance des conditions socio politiques – la démocratie locale et une véritable décentralisation de la prise de décision –, qui, même si elles ne sont pas suffisantes, sont nécessaires pour la réussite de la gestion commune.

L'inéquité des politiques agricoles et de l'eau

Même si la part relative du PIB agricole dans les économies nationales est en baisse, elle demeure néanmoins cinq à sept fois plus grande dans les pays du Maghreb que dans l'Union Européenne, et la production concerne entre 13 % (en Algérie) et 43 % (au Maroc) de la population active. Les politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau revêtent donc une importance cruciale en termes de lutte contre la pauvreté, d'équilibre ville-campagne, de sécurité alimentaire et de durabilité des ressources en terre et eau.

Ces politiques publiques ont privilégié le secteur privé moderne orienté vers les cultures de rentes et l'exportation. Un temps encadrées par l'État, ces politiques ont été marquées par le tournant néolibéral et les programmes d'ajustement structurel et ont favorisé la privatisation de l'accès aux ressources naturelles (eau et terre) ou aux services agricoles. La crise rurale s'est alors approfondie et a été traitée par des projets de développement rural intégrés et des programmes de lutte contre la pauvreté promus par des institutions internationales ou des ONG. En prenant comme référentiel le succès des pays du Maghreb dans l'exportation des agrumes, des primeurs, ou de l'huile d'olive, l'État continue de réserver l'essentiel de ses investissements et de ses appuis institutionnels aux investisseurs (nationaux et internationaux) et aux exploitations moyennes qui ont su occuper des niches de marché. Ces acteurs, souvent liés aux élites économiques ou politiques des pays, sont organisés selon les exigences des marchés européens (en particulier des centrales d'achats des chaînes de supermarchés), et dominent les instances de représentation professionnelle.

Malgré ces orientations, Bessaoud rappelle qu'au Maghreb une exploitation sur trois a moins de 5 ha (et en moyenne beaucoup moins dans les zones irriguées) et les structures agricoles sont dominées par un dualisme, de grandes exploitations intensives et insérées dans des marchés à haute valeur ajoutée coexistent avec de nombreuses petites exploitations à faible productivité et peu diversifiées. Les dynamiques de privatisation des

ressources et d'investissement du capital dans les activités plus rentables sont évidentes dans tous les écosystèmes. Le libre accès des parcours et des zones steppiques est, depuis 30 ou 40 ans, fortement déstabilisé par des stratégies privées d'occupation des espaces collectifs. Des éleveurs et exploitants sèment et labourent des parcelles, contrôlent les points d'eau ou creusent des puits, et s'approprient de vastes parcours. On voit apparaître de grands propriétaires de troupeaux d'ovins, la formation de ranchs, le recours à des bergers salariés, l'émergence de marchés nationaux de l'herbe, et l'essor de transports d'eau et d'aliments.

L'expansion du modèle de l'agriculture capitaliste promu par les gouvernements prospère dans des situations d'agriculture irriguée, qui permet la production pour l'exportation, et cette expansion est donc conditionnée par l'accès à des ressources en eau. Molle détaille les stratégies possibles pour les paysans individuels et les investisseurs, en particulier l'exploitation des eaux souterraines, le branchement sur, ou l'extension, des réseaux de distribution publics, ou l'octroi (ventes, beaux de longue durée,...) de terres des domaines privés de l'État, notamment au sein des périmètres de grande hydraulique. Ces options touchant à leurs limites et provoquant des conflits, une alternative consiste, pour les investisseurs, à organiser et contrôler les filières d'exportation afin d'absorber une grande part de la valeur ajoutée, notamment dans un contexte de faible régulation étatique.

Évalué sur une longue période, Bessaoud rappelle que le modèle commercial promu, en dépit de succès localisés, n'a pas permis une modernisation suffisante des exploitations rurales, ni une amélioration significative de la productivité, ni l'autosuffisance alimentaire ou une balance commerciale agroalimentaire excédentaire. Calqué sur le système productiviste de l'Europe du Nord et favorisant les élites économiques locales, ce modèle ignore les handicaps des agricultures maghrébines, comme le manque de capital, d'informations sur les marchés à haute valeur ajoutée, de compétences techniques, et fait courir un risque élevé à des agriculteurs souvent endettés et âgés (Bessaoud et Montaigne, 2009).

La structuration du commerce international des denrées alimentaires autour de quelques agro-industries reliées à des chaînes de distribution de supermarchés réduit encore davantage les chances d'une telle modernisation, et augmente, par ailleurs, la probabilité de formation d'oligopoles dans les filières, l'histoire ayant montré la capacité des élites agricoles à se constituer et préserver des rentes, malgré la diversité des politiques poursuivies (Desrues, 2004, Akesbi, 2006). Enfin, les objectifs d'« efficacité » et de « productivité » des politiques publiques disqualifient souvent les anciens usagers de l'eau et légitiment une réappropriation de l'eau par l'agriculture commerciale. Les investissements dans l'irrigation se sont traduits par des prélèvements d'eau massifs et par une surexploitation des ressources superficielles et souterraines, entraînant une dégradation de l'eau, des sols, et des écosystèmes, des conflits entre usagers, et une plus grande vulnérabilité aux irrégularités hydrologiques.

Pouvoirs et aménagement des territoires littoraux et maritimes

Les outils spatiaux de gestion intégrée des ressources littorales et marines tendent à se multiplier avec un fort volontarisme impulsé par les acteurs internationaux de la conservation. L'impact des ONG environnementalistes globales sur l'essor de ces outils en méditerranée est lié à leur capacité de lobbying auprès des organisations internationales ou des instances de gestion nationales. Paradoxalement, même lorsque les acteurs globaux de la gestion de la biodiversité littorale et marine n'interviennent pas directement – les ONG sont peu présentes dans les deux pays considérés, Algérie et Tunisie – ils ont une influence sur le design des politiques dédiées à ces espaces en promouvant des experts en biologie dotés d'une conception de la conservation évinçant les problématiques de luttes d'intérêt et d'exclusion.

Le projet de création d'une aire marine protégée en Algérie sur la partie marine du parc national d'El Kala, étudié par Chakour, Chebira et Dahou, témoigne des enjeux d'économie politique liés à la mise en défens d'une zone marine. Les controverses cognitives – quelles sont les ressources marines menacées et quels sont les usages les plus nocifs ? – sont cachées par un plan de gestion qui présente les enjeux de la conservation à partir des seuls équilibres écosystémiques à préserver, rejetant les préoccupations des acteurs locaux, notamment des pêcheurs. Si les experts s'appuient sur une légitimité technique, les pouvoirs publics ont tôt fait de se réapproprier cette légitimité, tout en se gardant bien d'incorporer le caractère distributif de la mise en défens dans le processus de décision publique, pour éviter toute délibération sur les objectifs et le design de cette aire. Les controverses cognitives sont occultées par le manque d'informations ou de statistiques fiables qui permet aux pouvoirs publics d'entretenir une vision des usages dans le golfe d'El Kala très éloignée de la réalité.

Ce cas d'étude montre que l'absence de résolution de ces controverses cognitives, qui hypothèque une définition concertée et adaptée du plan de gestion, se traduit par des conflits normatifs et instrumentaux autour des politiques publiques d'aires marines protégées. Les règlements des différents ministères sur cet espace ne convergent guère et les clivages entre différentes directions sont même instrumentalisés par les différents acteurs locaux pour imposer leur stratégie, aux dépens des objectifs de conservation du parc national. Ce dernier se trouve aux prises avec des réseaux d'acteurs organisés entre sphères privée et publique qui sont autant d'obstacles à la conservation de la partie marine. Il en ressort un plan de gestion inapte à la préservation des récifs coralliens et pénalisant les acteurs aux plus faibles revenus.

L'analyse de la gestion de la zone côtière de Monastir en Tunisie, faite par Dahou, Gassab et Sallemi, révèle la complexité institutionnelle d'une zone soumise à de multiples projets d'aménagements et où se côtoient de nombreuses activités. La baie de Monastir exprime de manière paroxysmique les paradoxes des littoraux méditerranéens. Elle concentre d'intenses

activités de pêche et de tourisme, une forte urbanisation et un dense tissu industriel. L'expansion sans contrôle de ces activités compromet l'avenir de ce territoire et conduit à des initiatives publiques de gestion durable. Néanmoins, ces initiatives restent en suspens de l'intervention publique, au profit des anciennes logiques de valorisation du territoire de cet espace. Les administrations règnent en maître sur les choix d'aménagement sans laisser d'initiatives aux agences dédiées à la conservation des ressources littorales.

Les contradictions dans les logiques de l'action publique sont criantes et issues de logiques inconciliables. Une logique officielle, garante des équilibres économiques et sociaux du territoire, avec une préoccupation affirmée pour la conservation inscrite dans les accords internationaux méditerranéens et de voisinage européens, et une logique officieuse qui guide la distribution de prébendes aux clients locaux de l'État et aux affidés de l'administration régionale. Ces logiques deviennent si contradictoires que toute tentative d'avancement des agendas internationaux, en vertu des engagements auxquels s'est astreint l'État, apparaît particulièrement vaine. Mais surtout les inégalités économiques et sociales qui procèdent du laisser faire dans l'exploitation des ressources littorales érodent la légitimité de l'État. La confrontation entre mesures de conservation et choix économiques révèle le caractère non public et inéquitable de l'aménagement du territoire.

Droits d'eau et savoirs locaux

Les deux textes sur les oasis illustrent l'importance des savoirs locaux dans la gestion de l'eau. C'est en étudiant deux territoires circonscrits dans l'espace et organisés autour des structures sociales tribales, qu'est restituée l'ingéniosité des savoirs hydrauliques des sociétés oasiennes et questionnée la pérennité de leur gestion sociale de l'eau. Ces contributions nous montrent que les droits d'accès sont indissociablement liés à des savoirs locaux émanant des rapports complexes et dynamiques entre société et nature.

Le texte de Mahdane, Launau, Ruf et Valony décrit la vitalité de ces savoirs et l'adaptation de l'organisation sociale de l'accès à l'eau en fonction des caractéristiques géographiques et naturelles. Cette analyse restitue l'adaptation continue des sociétés locales à l'évolution des conditions naturelles. Les ajustements de la distribution des droits d'eau au sein de l'oasis en fonction de la demande, de la topographie et des différentes caractéristiques des flux d'eau révèlent la précision des savoirs locaux. L'irrigation de l'oasis se base sur la répartition entre les flux d'eau de surface et les flux d'eau souterrains. La pérennité de ces savoirs contraste avec la variabilité de la ressource dans l'espace et dans le temps.

Cette gestion repose sur des structures sociales qui permettent à ce système d'irrigation d'évoluer en fonction du caractère erratique des

précipitations. Les structures tribales des sociétés du Sud ont géré durablement l'eau, par la conciliation des usages et la régulation des conflits entre ayant droits, malgré les inégalités. L'organisation des réseaux hydriques selon les réseaux sociaux tribaux révèle que la stabilité de la gestion hydrique est tributaire d'équilibres politiques. Au cours du xx^e siècle, le pouvoir central a diffusé de nouvelles normes de gestion des oasis. Les interventions techniques ont perturbé cette savante articulation entre eaux de surface et sous-terraines qui imprégnait pourtant les pratiques séculaires. Les innovations organisationnelles plus récentes peinent à s'articuler aux subtils équilibres sociaux et viennent se superposer aux règles existantes complexifiant d'autant la gestion. Dans le cas présent, les modalités de gestion basées sur les savoirs et les organisations anciennes semblent peu affectées, au point que les initiatives de recharge des nappes par l'administration tentent de davantage s'appuyer sur les savoirs locaux. Néanmoins, les interventions de l'État échapperont-elles à la tentation de reprendre en main le pouvoir sur l'eau, rendant caduque les savoirs anciens ? Le recours à des savoirs locaux indépendamment des institutions sociales qui les ont générées aura-t-il une quelconque efficacité ?

Cette question de l'articulation entre savoirs et pouvoirs est encore plus centrale dans le texte de Ftaita sur la production juridique locale pour la gouvernance de l'eau dans les oasis marocains. Il analyse les codes coutumiers (*orf*) qui ont présidé à la gestion de l'eau dans différents oasis. Il retranscrit les règles de gestion de l'eau en révélant leur rigueur pour gérer de manière durable une ressource rare. Même si elles n'inventorient pas toutes les situations de conflits, leur précision est un gage d'encadrement des logiques productives. En outre, elles relèvent d'une gestion des conflits d'accès soucieuse de maintenir l'équilibre des ressources.

Ce travail montre à quel point les droits de l'eau s'inscrivent dans des rapports politiques, où les hiérarchies sociales du pouvoir local confèrent une légitimité aux règles de comportement et rendent la justice lors des conflits entre les divers ayant droits. Les règles ont ainsi force de loi et assurent la coordination entre ayants droits pour les tours d'eau. L'auteur insiste sur l'incohérence de dissocier les savoirs locaux de leur soubassement politique en référence aux interventions dans les oasis lors du siècle passé. Ces dernières ont trop souvent contourné les instances locales de délibération et de distribution des droits et ont ainsi affaibli les institutions locales au détriment d'une gestion durable de l'eau. Les paradoxes des modes d'intervention sur ces savoirs ou ces droits sont soulignés en révélant qu'il est peu efficace de codifier des droits ou classifier des savoirs de manière indépendante.

La codification ou la classification soulèvent des problèmes de pouvoir importants et souvent négligés, voire masqués, au profit des acteurs qui promeuvent cette classification. Les enjeux de « greffe » des normes relèvent toujours de rapports de pouvoir d'une part entre des groupes sociaux et d'autre part entre ces groupes et l'État (Mahdi, 2009b). La référence au politique dans la production des institutions de gestion des

ressources est donc aussi valable pour comprendre les relations entre échelle locale et échelle nationale dans la gouvernance de l'eau au Maroc, la maîtrise de l'eau étant toujours tributaire d'un rapport au pouvoir (Bedoucha, 1987). La question se joue au niveau de l'influence politique des diverses institutions, et c'est sans doute la raison pour laquelle les différentes sources de droits ne convergent guère. Le pouvoir central n'est-il pas tenté de régner durablement sur ces espaces périphériques au moyen du droit ?

Des indications géographiques pour qui ?

La production de nombreux IG dans le but de protéger des savoirs faire anciens et adaptés à la conservation de la nature et de les valoriser pour assurer leur reconduction dans le temps est généralement parée de toutes les vertus du localisme. Mais on s'interroge souvent peu sur la manière dont sont conçus ces IG, et surtout s'ils atteignent leur objectif de conservation de la nature et des cultures, et s'ils parviennent à être assez inclusifs pour l'ensemble des producteurs locaux. Le texte de Linck et Romagny soulève ce problème de classification des savoirs (faire) en rappelant qu'il s'agit d'un processus toujours exclusif et donc toujours conflictuel ainsi que l'a révélé Agrawal pour les savoirs locaux (2002). La définition de ce que l'on inclut comme savoirs et pratiques dans la définition d'une IG est toujours problématique au niveau local étant donné la diversité des formes de production et de valorisation et des acteurs concernés aux différents échelons d'une filière, mais surtout à cause des effets discriminants des systèmes classificatoires, qui dépendent de l'historicité propre à chaque construction institutionnelle (Douglas, 2004).

En partant donc de plusieurs exemples les auteurs montrent que les rapports de pouvoir dans les filières doivent être considérés pour protéger les savoirs les plus étroitement corrélés à la nature et pour permettre la conservation des ressources naturelles au profit du plus grand nombre, les effets de rente créés par les IG pouvant parfois nuire à certains savoirs sur la biodiversité ou très faiblement profiter aux producteurs locaux. Ils soulignent ainsi les menaces planant sur la mise en œuvre des IG dans les sociétés du Sud, à savoir que ces instruments ne parviennent pas à attribuer la maîtrise de la rente qui en découle aux producteurs locaux ou qu'à travers ce processus d'identification les savoirs locaux de conservation de la biodiversité ne soit pas réellement protégés. Les processus de conception d'IG portent donc toujours en eux une possible dérive; les transactions se faisant au sein des institutions qui les portent peuvent évoluer vers des processus de détournement de ce bien collectif au profit d'une minorité d'acteurs locaux ou au profit exclusif d'acteurs situés à l'aval de la filière.

Au terme de ce parcours, on constate que les pratiques d'appropriation des ressources naturelles, et des ressources immatérielles qui leur sont

liées, sont sévèrement disputées. En outre, les logiques de concessions de droits d'usufruits opérées par l'État, loin de réguler les conflits d'accès, revêtent plutôt la forme d'une privatisation de fait des ressources communes ou publiques. Les changements intervenus dans les normes et les instruments de politiques publiques tendent à marginaliser un nombre croissant d'acteurs de l'exploitation de la nature ou à les cantonner dans des espaces aux ressources résiduelles, et accroissent de la sorte la pression sur les ressources. Les sociétés méditerranéennes sont donc aujourd'hui confrontées à des changements substantiels et rapides dans les modes d'allocation des ressources naturelles et les inégalités qui en résultent paraissent devoir s'accroître. Néanmoins, les changements politiques qui concernent actuellement la région modifieront-ils la donne ? Rien n'est moins sûr. Mais ils seront très certainement porteurs de changements dans les configurations institutionnelles du gouvernement de la nature et il sera important d'observer l'émergence de nouveaux rapports de pouvoir dans les politiques publiques de gestion des ressources naturelles et les nouvelles dynamiques de distribution des ressources qu'ils susciteront.

Bibliographie

- ABIS S., 2008, « Le malheur est-il dans le pré ? Pour une lecture géopolitique de l'agriculture », *Confluences Méditerranée*, n° 67.
- ABIS S. et BLANC P., 2009, « Le retour de la question agricole », *Revue internationale et stratégique*, n° 73.
- AGRAWAL A., 2005, *Environmentality : technologies of government and the making of subjects*, duke university press, 325 p.
- 2002, « Classification des savoirs autochtones, la dimension politique », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 173, p.325-336.
- AKESBI N. et al., 2008, *L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation*, Rabat (Maroc), Éditions Économie critique.
- AKESBI N., 2006, *Évolution et perspectives de l'agriculture marocaine*, Rapport Thématique. 50 ans de développement humain et perspectives. www.rdh50.ma/fr/gt03.asp
- AKESBI N., BENATYA D., EL AOUI N., 2007, « Première phase : synthèse nationale Maroc », in *Programme RuralStruc Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural*, Conseil Général du Développement Agricole, Banque mondiale, Coopération française, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, février, 2007.
- BASSETT, T.J., 2002, « Patrimoine et territoires de conservation dans le Nord de la Côte d'Ivoire » (eds.) in CORMIER-SALEM M.C. et al. (eds.), *Patrimonialiser la nature tropicale : dynamiques locales et enjeux internationaux*, IRD-Éditions, 466 p.

- BASSET, T., BLANC-PAMARD, C. & J. BOUTRAIS, 2007, « Constructing Locality: The Terroir Approach in West Africa », in BASSETT T. J. et CORMIER-SALEM M.C. (eds.), *Nature as local heritage in Africa*, *Africa*, n° 77 (1), p. 104-129.
- BEDOUCHA G., 1987, *L'eau l'ami du puissant : une communauté oasienne du Sud tunisien*, Paris, Éd. des Archives contemporaines.
- BESSAOUD O. et MONTAIGNE E., 2009, « Quelles réponses au mal-développement agricole ? Analyse des politiques agricoles et rurales passées et présentes », in Abis S. *et al.* (eds.), *Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord*, Paris (France), CIHEAM (*Options méditerranéennes*, Série B, Études et Recherches, n° 64, p.51-91).
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, coll. « La couleur des idées ».
- CAMAU M. et MASSARDIER G., 2009, « Revisiter les régimes politiques », in Camau et M. Massardier G. (eds.), *Democraties et autoritarismes. Fragmentations et hybridation des régimes*, Karthala/IEP, p.7-39.
- DAVIS D.K., 2006, « Neoliberalism, environmentalism, and agricultural restructuring in Morocco », *The Geographical Journal*, n° 2, vol.172, June, 2006, p.88-105.
- 2007, *Resurrecting the Granary of Rome : Environmental History and French Colonial Expansion in North Africa*, Ohio University Press, Series in Ecology and History.
- DESRUES T., 2004, « La nouvelle politique agricole et les associations professionnelles agricoles au Maroc », Fifth Mediterranean Social and Political Meeting, 24-28 March, 2004. European university institute.
- DOUGLAS M., 1999, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte.
- DRIS C., 2010a, « Dynamiques infra-nationales des dynamiques euro-maghebines : la coopération décentralisée. », in Benantar A. (ed.), *Europe et Maghreb. Voisinage immédiat, distanciation stratégique*, Alger, CREAD, p.119-148.
- 2010b, « Sécurité écologique en Méditerranée. », in Benantar A. (ed.), *Europe et Maghreb. Voisinage immédiat, distanciation stratégique*, Alger, CREAD, p.251-278.
- FOUCAULT M., 1997, *Il faut défendre la société, Cours au Collège de France (1975-76)*, Paris, Gallimard/Seuil (Collection Hautes Études).
- JOBERT B., 1992, « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », *Revue française de science politique*, n° 42 (2), p.219-234.
- KARAM K., 2006, *Le mouvement civil au liban. Revendications et mobilisations associatives dans l'après guerre*, Paris, Karthala.
- KOOP K., LANDEL P.A. et PECQUEUR B., 2010, « Pourquoi croire au modèle du développement territorial au Maghreb ? Une approche critique », in *EchoGéo*, n° 13, juin-août, 2010.

- MAHDI M., 2009 (a), « Innovation institutionnelle et recomposition de l'ancien ordre pastoral », in BONTE *et al.*, (ed.), *Développement rural, environnement et enjeux territoriaux : regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien*, Tunis, Cérès Éditions, p.275-290.
- (b), « La tribu au secours du développement pastoral », *Études rurales*, n° 184, p.133-148.
- MEDITERRA, 2008, « Les futurs agricoles et alimentaires en Méditerranée », Centre International de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes, Paris, Presses de Sciences Po.
- 2009, « Repenser le développement rural en Méditerranée », CIHEAM-PLAN BLEU, Les Presses de Sciences Po.
- MYERS *et al.*, 2000, « Biodiversity hotspots for conservation priorities », *Nature*, n° 403, p.853-858.
- OUKACI K. et KHERBACHI H., 2010, « Intégration des économies maghrébines et partenariat euro-méditerranéen : état des lieux », in Benantar A. (ed.), *Europe et Maghreb. Voisinage immédiat, distanciation stratégique*, Alger, CREAD, p.75-92.
- PEET R. et WATTS M. (eds.), 1996, *Liberation ecologies : Environment, development, social movements*, London and New York : Routledge.
- ROBBINS, P., 2004, *Political ecology: A critical introduction*. Malden, Oxford and Victoria : Blackwell
- SELMİ A., 2009, « L'émergence de l'idée de parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale », in Larrère R., Lizet B., Berlan M. (eds.), *Histoire des Parcs Nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Les éditions Quae et MNHN, Paris, 2009, p.43-58.
- ZIMMERER K. S. et BASSET T. (eds.), 2003, *Political Ecology. An Integrative Approach to Geography and Environment-Development Studies*, Londres, The Guilford Press.